

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de février à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Michel BONNET (suppléant de M. Bernard MIRAMOND), Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Lucien BIAU, Jean-François CLAMOUR (suppléant de Pierre CALMELS).
Mmes Eva GERAUD, Michèle VINCENT, Brigitte AUBERT (suppléante de M. Gérard PORTES).

- Membre de droit :

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet du préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
MED-LCL Marie-José JEGOU, ainsi que, CNE Philippe SIGUIER (suppléant du CDT Jean-Jacques DARGET) membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.
Mme Laëtitia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Participent à la séance :

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet.
M. Benoît CUBAYNES, payeur départemental.
LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

Absents excusés :

M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Tarn.
M. Jean-Luc ALIBERT.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Marie MILESI.
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.
CDT Jacques SALVADOR.
ADJ Damien GAREL.
LTN Yannick FERRIE.
M. Christophe MOREL.
LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 / pouvoirs : 0 / votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 3.

Date de la convocation : 31 janvier 2025.

~~~~~  
**RAPPORT N°006/CA-02/2025**

**OBJET : Actes pris en 2024 dans le cadre des délégations accordées au président**

Le président rappelle que par délibération n°22/CA en date du 29 avril 2015 et n°55/CA du 13 juillet 2021 et conformément à l'article L.1424-30 du CGCT, le conseil d'administration l'a autorisé :

- ✓ en matière de marchés publics, à :
  - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
  - ouvrir les plis déposés dans le cadre des procédures formalisées ;
- ✓ à fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✓ à intenter au nom du SDIS les actions en justice ou de défendre le SDIS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Conformément à ce même article, il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation et propose au conseil d'administration un récapitulatif de ces actes pris en 2024.

| Cadre des actes pris   | Personnes sollicitées | Nature du dossier traité                                                |            |
|------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>MARCHES PUBLICS</b> |                       |                                                                         |            |
| Décision               | Avocat                | <b>Attribution du marché extincteurs<br/>Attribution du marché VPCE</b> | 2 dossiers |

| <b>FRAIS HONORAIRES</b>                    |          |                                                                |                      |
|--------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------|----------------------|
| Action en justice                          | Avocats  | <b>Agressions en intervention des sapeurs-pompiers</b>         | 8 dossiers (6 078 €) |
| Action en justice et conseil de discipline | Avocats  | <b>Contentieux avec le personnel (dont conseil discipline)</b> | 5 dossiers (9 373 €) |
| Action en justice                          | Avocats  | <b>Contentieux autres (société de télésurveillance)</b>        | 1 dossier (3 132 €)  |
| Action en justice                          | Huissier | <b>Remise de documents</b>                                     | 2 dossiers (595 €)   |

| <b>REQUÊTES INTENTÉES PAR LE SDIS</b>    |         |                                                                                                     |             |
|------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Action en justice                        |         | <b>Appels malveillants</b>                                                                          | 1 dossier   |
| Action en justice                        | Avocats | <b>Agressions en intervention des sapeurs-pompiers :<br/>constitution de partie civile du SDIS.</b> | 16 dossiers |
| <b>REQUÊTES INTENTÉES CONTRE LE SDIS</b> |         |                                                                                                     |             |
| Action en justice                        | Avocat  | <b>Contentieux avec le personnel</b>                                                                | 0 dossier   |

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- en a pris acte.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

### Délais et voies de recours :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*